



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 23 décembre 2002
N° CERTA-2002-AVI-279

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans PERL

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2002-AVI-279>

Gestion du document

Référence	CERTA-2002-AVI-279
Titre	Vulnérabilité dans PERL
Date de la première version	23 décembre 2002
Date de la dernière version	–
Source(s)	Avis de securite DEBIAN DSA208-1
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Baisse du niveau de sécurité.

2 Systèmes affectés

- Safe.pm version 2.06 dans Perl 5.6.1 ;
- Safe.pm version 2.07 dans Perl 5.8.0.

3 Résumé

Une vulnérabilité a été découverte dans l'une des fonctions du module `safe.pm`.

4 Description

Le module `Safe` permet la création de compartiments dans lesquels du code perl peut être évalué sans aucun accès à des variables extérieures.

Une vulnérabilité présente dans l'une des fonctions de ce module ne permet pas de garantir la bonne exécution du code dans ce compartiment.

5 Solution

Mettre à jour les versions affectées de Perl.

6 Documentation

- bulletin de sécurité Debian :
<http://www.debian.org/security/2002/dsa-208>
- bulletin de sécurité Trustix :
<http://www.trustix.net/errata/misc/2002/TSL-2002-0087-perl.asc.txt>

Gestion détaillée du document

23 décembre 2002 version initiale.